



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi  
et de la politique sociale**

*Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble du Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-05 .....	1
II. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: le point de la situation .....	7
III. Le VIH/SIDA et l'emploi .....	16
IV. Promouvoir le progrès technologique pour favoriser l'accroissement de la productivité, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie .....	19
V. Microfinance et travail décent.....	23

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie les 16 et 17 mars 2005, sous la présidence de M. Masood Khan, Ambassadeur, représentant permanent du gouvernement du Pakistan, dont la candidature a été présentée par le représentant du gouvernement du Japon, au nom des gouvernements du groupe de l'Asie et du Pacifique. Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement MM. Niles et Patel.
2. Le président a remercié la commission d'avoir approuvé son élection, ce qui est pour lui un grand honneur compte tenu de l'importance de l'OIT dans le système multilatéral et il a remercié le Bureau pour la manière dont il a organisé cette réunion.

## I. **Vue d'ensemble du Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-05** (Première question à l'ordre du jour)

3. Un représentant du Directeur général (M. Johnson, chef de l'Unité des produits de l'emploi) a présenté le document <sup>1</sup> à l'étude.
4. Il a exposé les grandes questions abordées dans le *Rapport sur l'emploi dans le monde 2004-05*, à savoir concilier au mieux croissance de la productivité et création d'emplois, améliorer la productivité et la croissance de l'emploi dans le secteur agricole; réduire l'écart de productivité entre les PME et les grandes entreprises; concilier mobilité des travailleurs et stabilité de l'emploi.
5. L'intervenant a présenté les principales recommandations formulées dans le rapport, à savoir promouvoir la croissance de la productivité dans les secteurs qui emploient beaucoup de pauvres, comme le secteur agricole et le secteur des services, et favoriser les secteurs où la croissance de l'emploi est rapide. En outre, le rapport préconise de concilier la flexibilité, dont les entreprises ont besoin pour leur croissance, et la protection sociale, qu'il faut assurer aux travailleurs pour des raisons de stabilité. Enfin, le rapport préconise d'encourager l'essor des petites et moyennes entreprises, car elles créent beaucoup d'emplois, notamment dans les économies en développement, et de renforcer l'intégration des petites entreprises au niveau macroéconomique, afin d'améliorer la productivité et les conditions de travail.
6. Le vice-président employeur a félicité le président de son élection. En ce qui concerne les questions de procédure, il a regretté que la commission n'ait pas eu l'occasion d'examiner le rapport avant sa publication et a demandé qu'à l'avenir la commission puisse examiner les rapports de manière approfondie, un an environ avant leur publication.
7. L'intervenant a mis en avant l'importance accordée par le rapport au secteur agricole. De fait, de nombreux travailleurs des pays en développement sont employés dans ce secteur. Nombre des pays industriels actuels se sont appuyés sur le développement du secteur agricole pour promouvoir leur développement initial. L'intervenant a aussi souligné l'importance de l'accès aux marchés et du commerce international des produits agricoles pour les pays en développement. Il a recommandé que le BIT, dans le cadre de ses activités de conseil aux pays en développement, se concentre sur le secteur agricole et sur les PME et plus particulièrement sur la réduction des réglementations qui entravent l'essor des PME. S'agissant des recommandations formulées dans le rapport au sujet du choix entre flexibilité et sécurité de l'emploi, il a dit qu'il ressort de l'expérience des économies développées que privilégier la sécurité de l'emploi freine la création d'emplois.

<sup>1</sup> Document GB.292/ESP/1.

- 8.** Il a critiqué l'idée émise dans le rapport selon laquelle les stratégies de développement à forte intensité de main-d'œuvre ne sont pas forcément des stratégies de faible productivité. Il ne s'est pas non plus associé à ce qui est dit aux premier et troisième alinéas de l'encadré 2 du document ni avec les paragraphes 32 et 35 et il a ajouté qu'au paragraphe 31 la corrélation entre formation et sécurité de l'emploi est surprenante.
- 9.** Le vice-président travailleur a félicité le président pour sa nomination. Il a dit partager l'avis du vice-président employeur sur la nécessité d'améliorer les procédures et a proposé que la commission choisisse des sujets sur lesquels pourrait porter le rapport.
- 10.** Les questions abordées dans le rapport sont très importantes et les travailleurs sont en accord avec la plupart de ce qui y est dit, notamment les liens entre productivité et normes et bien des points abordés aux chapitres 3 à 5. Toutefois, certains arguments concernant des liens de cause à effet demandent à être approfondis. Le chapitre 4 démontre, arguments et preuves à l'appui, la relation positive qui existe entre stabilité et ancienneté dans l'emploi et gains de productivité. L'intervenant a aussi fait siennes les conclusions selon lesquelles il existe un lien positif entre une législation du travail appropriée en matière de protection sociale et l'ancienneté dans l'emploi. L'encadré 2 du document expose parfaitement la contribution des syndicats à la stabilité de l'emploi, grâce notamment à leurs activités qui visent le relèvement des salaires, la représentativité des travailleurs et la réglementation des licenciements dans le cadre des conventions collectives.
- 11.** Le document tient souvent pour acquis que l'amélioration de la productivité a nécessairement des retombées positives, ce qui, en fait, n'est pas le cas. L'intervenant a cité des exemples dans lesquels les travailleurs ont un emploi productif, mais ne peuvent exercer leurs droits syndicaux et ne sont par conséquent pas en mesure d'obtenir une part équitable des gains de l'activité économique. Il faut mettre en place des politiques salariales et fiscales appropriées ainsi que respecter les normes minimales du travail pour optimiser les retombées économiques et sociales de la croissance de la productivité.
- 12.** L'une des lacunes du rapport et du document est qu'ils n'abordent pas comme il faudrait les questions de distribution et les politiques à adopter pour optimiser la relation à long terme entre amélioration de la productivité, augmentation de la richesse nationale, diminution de la pauvreté et croissance de l'emploi. Le document n'explique pas comme il le devrait les raisons de l'hostilité à l'égard de la productivité, à savoir, par exemple, que l'augmentation de la productivité n'entraîne que trop rarement une augmentation des salaires. L'augmentation de la productivité peut être le fruit d'un travail plus dur fourni par les travailleurs et non d'une meilleure organisation du travail et, dans ces circonstances, les efforts visant à accroître la surveillance des travailleurs, dont les conditions de travail sont parfois malsaines et dangereuses, ou sanctionner et pénaliser les absences pour des raisons de santé ou d'obligations familiales majeures, apparaissent comme un programme d'amélioration de la productivité. De plus, la productivité peut servir de prétexte pour justifier les bas salaires des travailleurs. L'intervenant a proposé que le Bureau se penche sur les liens entre la productivité des multiples facteurs et la productivité du travail ainsi que sur les facteurs influant sur la productivité.
- 13.** Les conclusions du rapport concernant les facteurs qui contribuent à la réussite économique des pays de l'Asie orientale sont insuffisantes et ne tiennent pas compte du rôle joué par la protection des échanges commerciaux des industries naissantes, ni des politiques industrielles très ambitieuses et de la mise en valeur du capital humain. Pour qu'elle puisse avoir des retombées économiques positives, l'augmentation des bénéfices résultant d'une diminution de la part salariale dans le revenu national doit être réinvestie dans l'économie nationale, dans d'autres activités créatrices d'emploi.

14. Le groupe des travailleurs approuve les conclusions figurant aux paragraphes 15 à 17 du document, selon lesquelles une stratégie de développement à forte intensité de main-d'œuvre n'est pas nécessairement une stratégie de faible productivité. Il approuve l'accent mis dans le document sur un processus de développement équilibré stimulant simultanément les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, tout en accordant une attention particulière à l'infrastructure rurale, au développement des systèmes d'approvisionnement en eau, à l'accès des pays en développement aux marchés et à la réduction des subventions agricoles dans les pays industrialisés.
15. Le Bureau devrait, pour des discussions à venir de la commission, élaborer des documents axés sur les conclusions des chapitres 3, 4 et 5 du rapport et présentant les résultats en matière de productivité d'un certain nombre de pays ainsi que la part du revenu national qui est redistribuée aux travailleurs. Enfin, le groupe des travailleurs recommande au Bureau de diffuser les conclusions du rapport qui font valoir que les gains de productivité devraient être partagés avec les travailleurs et distribués sous forme de bénéfices salariaux réels; que l'investissement dans la formation devrait être perçu comme un moyen efficace d'améliorer la productivité dans la durée; que les syndicats et les travailleurs devraient participer à l'élaboration des arrangements visant à améliorer la productivité; que le dialogue social et la négociation collective sont importants si l'on veut prendre en compte les aspects sociaux dans le cadre de l'amélioration de la productivité; et qu'une meilleure intégration des travailleurs et des syndicats est essentielle pour instaurer la confiance dans le cadre des initiatives communes d'amélioration de la productivité.
16. Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) et du groupe des PIEM, a salué le rapport qu'il a qualifié d'intéressant et instructif. Il a fait valoir qu'une stratégie à deux niveaux consistant à investir à la fois dans des secteurs en pleine croissance et dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre s'est révélée efficace dans les pays en développement. L'argument du rapport selon lequel la sécurité de l'emploi et la mobilité des travailleurs contribuent à améliorer la productivité a été confirmé par la croissance économique des pays d'Asie orientale. Le GASPAC et les PIEM demandent au Bureau de fournir des éléments à l'appui de l'affirmation qui est faite au paragraphe 34.
17. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné l'importance du thème du rapport et a fait observer qu'il faut s'interroger sur le fait que de nombreuses personnes, bien qu'ayant un travail, restent pauvres. Il a mentionné quatre questions considérées comme fondamentales pour lutter contre le déficit de travail décent dans le monde entier: *a) productivité et emploi; b) agriculture; c) mobilité et stabilité; d) petite et grande échelles.* Dans chacun de ces domaines, il existe une tension entre les valeurs et les catégories qui sont, dans une certaine mesure, contradictoires. Il doit être mis un terme à chacune de ces tensions par des politiques adéquates à des niveaux et dans des domaines différents. Adopter une seule approche n'est pas possible et le rapport fournit quelques conseils et outils utiles à cet égard. Toutefois, le document ne mentionne pas la dimension internationale du problème et la nécessité de créer un cadre international qui permettrait de partager équitablement les retombées de la mondialisation. A cet égard, l'intervenant a également signalé l'absence de deux notions dans le document, notamment le besoin de cohérence des politiques et la nécessité de préserver un espace politique pour les gouvernements, en s'efforçant cependant d'associer activement les partenaires sociaux. Tout cela est particulièrement important compte tenu que dans un monde globalisé les possibilités de chaque Etat, pris individuellement, sont limitées.
18. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a dit qu'il ne saurait y avoir de développement durable si les gens ne peuvent pas jouir d'un travail productif et utile. Selon lui, l'augmentation de la pauvreté est le fruit d'une

diminution de la productivité. Pour faire augmenter celle-ci, il faudrait améliorer les compétences de la main-d'œuvre. Avoir un travail productif est également une source d'estime de soi et de dignité, droits dont chacun devrait avoir la jouissance. L'intervenant a souligné l'importance du secteur agricole, notamment de l'économie informelle dans ce secteur. Si l'on parvient à faire augmenter la productivité dans ce secteur, la pauvreté reculera considérablement. La solution pour l'ensemble des pays en développement, et notamment pour l'Afrique, se trouve dans l'amélioration de l'accès aux marchés et à des revenus plus élevés; dans la réduction de la dette; dans l'investissement dans les techniques de l'information et de la communication; dans la formation et l'éducation; et dans l'investissement dans l'agriculture. Il faut trouver de nouveaux débouchés, de nouvelles stratégies pour le secteur agricole. Les coopératives peuvent servir d'exemple en l'occurrence.

- 19.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a souligné l'importance de l'interaction entre emploi, productivité et réduction de la pauvreté. La pauvreté découle du manque d'emplois décents et productifs et non du manque d'emplois en général. L'orateur a convenu qu'il n'y a pas sur le long terme de corrélation négative entre emploi et productivité. Pour réduire la pauvreté, il a recommandé, comme l'indique le rapport, que l'accent soit mis sur l'agriculture et sur les technologies de l'information et de la communication. Son pays concentre ses efforts sur l'emploi des jeunes pour réduire la pauvreté. Il a fait mention du Rapport sur l'emploi dans le monde 2001 qui indique que la révolution des technologies de l'information et de la communication s'est traduite par une fracture numérique entre le monde en développement et le monde développé. Il est temps de trouver des solutions à cette situation. L'une d'entre elles pourrait être d'investir davantage dans la formation dans le monde en développement.
- 20.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a jugé utiles, au niveau national mais aussi à l'échelle mondiale, les informations et les statistiques fournies dans le Rapport sur l'emploi dans le monde. Il a fait observer que, selon le paragraphe 8 du document à l'examen, il faut trouver un juste équilibre entre croissance de l'emploi et croissance des revenus, et entre accroissement de la productivité et réduction de la pauvreté. Mais, étant donné que l'économie nigériane repose essentiellement sur l'économie informelle, la crainte que l'accroissement de la productivité ne conduise à des pertes d'emplois ne s'applique pas nécessairement au Nigéria où, en fait, l'accroissement de la productivité s'est traduit par la création d'emplois.
- 21.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a estimé que la productivité est un facteur important d'accroissement des revenus, tant dans le monde en développement que dans le monde développé. En Nouvelle-Zélande, la productivité a gagné en importance dans la croissance économique. Etant donné les très faibles taux de chômage et l'extrême tension du marché du travail, la productivité, qui avait pris du retard, est maintenant privilégiée. L'intervenante a recommandé au Bureau de fournir plus d'orientations à propos des recommandations d'action contenues dans le Rapport sur l'emploi dans le monde, et en particulier à propos des institutions du marché du travail qui favorisent la productivité. Elle a aussi demandé au Bureau de faciliter l'échange entre les partenaires sociaux d'informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la corrélation entre emploi, réduction de la pauvreté et productivité. Son gouvernement est préoccupé par la façon dont le Bureau a présenté la régulation ou la re-régulation des marchés du travail à des fins de productivité (paragr. 33 et 34). Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande estime que, pour parvenir à une croissance durable, il est essentiel de compter sur des politiques et des pratiques équilibrées en matière de marché du travail qui contribuent à la flexibilité et garantissent en même temps des pratiques loyales en matière d'emploi, ainsi que le partage des responsabilités entre gouvernements, entreprises, secteurs et syndicats. L'intervenante a demandé au Bureau de fournir des éléments à l'appui des hypothèses qui sont formulées aux paragraphes 33 et 34. Enfin, elle ne partage pas l'opinion selon laquelle (paragr. 39) le

refuge que constituent les marchés non concurrentiels a des effets positifs sur l'emploi et la productivité et contribue à la réduction de la pauvreté.

- 22.** M. de Arbeloa (membre employeur) a déploré l'absence de consultation à propos du contenu du Rapport sur l'emploi dans le monde. Dans son pays, le Venezuela, mais aussi dans beaucoup d'autres économies de la région, c'est le manque d'investissement qui devrait être considéré comme le principal facteur d'accroissement du chômage et du secteur informel. L'absent de règles en matière d'investissement contribue beaucoup à cette évolution. L'intervenant a aussi estimé que la rigidité de la législation du marché du travail favorise l'accroissement du chômage et du secteur informel. Il a indiqué que plus de 70 pour cent de la population active, à savoir les chômeurs et les travailleurs du secteur informel, n'ont pas accès au dialogue social. A son sens, les conditions qui se traduisent par l'inobservation des conventions fondamentales de l'OIT et des droits que ces conventions garantissent, par exemple les conventions n<sup>os</sup> 87 et 144, entravent la promotion de la productivité de l'emploi et la réduction de la pauvreté. L'intervenant a souligné que seul un dialogue social véritable et transparent peut mettre un terme à cette situation.
- 23.** M. Anand (membre employeur) a fait bon accueil à la diffusion à New Delhi du Rapport sur l'emploi dans le monde. Il a souligné l'importance de la création d'emplois et de la productivité. Il a aussi signalé que la diffusion du rapport a donné lieu à des discussions fructueuses. Il a fait observer que, après la révolution verte, le secteur agricole a été beaucoup délaissé, ce qui explique en partie les lents progrès de la réduction de la pauvreté, en particulier dans l'Asie du Sud. Il faut éliminer progressivement les subventions dans le monde développé pour garantir l'égalité des chances sur les marchés mondiaux et pour pouvoir réduire réellement la pauvreté au moyen de l'agriculture dans le monde en développement. S'appuyant sur des statistiques, l'intervenant a souligné que l'élimination des subventions permettrait de réduire immédiatement de 10 à 15 pour cent la pauvreté dans l'Asie du Sud. Il a demandé instamment au Bureau d'agir dans le sens de cet objectif en effectuant des recherches afin de souligner à nouveau l'importance de la réduction et, ultérieurement, de l'élimination des subventions, étant entendu que la coopération technique dans l'agriculture et les activités connexes ainsi que l'action à l'échelle internationale doivent être intensifiées.
- 24.** M. Wade (membre employeur) a convenu que, pour réduire la pauvreté, il est essentiel de créer des emplois. Il a souligné toutefois que la création d'emplois ne peut pas être forcée mais qu'elle passe par un accroissement de la productivité. Pour créer des emplois, il faut aussi des approches adaptées à chaque pays. La mondialisation croissante fait que les capitaux, les biens et les services sont de plus en plus mobiles, mais il y a d'importantes entraves à la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui restreint les chances des pays les moins développés de participer à la mondialisation. Seules la formation et l'amélioration des qualifications dans le monde en développement permettront de surmonter cette situation. La mondialisation n'a ni les mêmes effets ni le même impact social dans tous les pays. L'intervenant a aussi souligné que, dans un pays comme le Sénégal, bien que 70 pour cent de la population travaillent dans l'agriculture, une stratégie de développement axée sur ce secteur serait vouée à l'échec. En effet, faute de ressources suffisantes en eau et de bons équipements, les personnes occupées dans l'agriculture ne peuvent travailler que trois heures par jour. L'intervenant a demandé des orientations plus concrètes sur les moyens de créer des emplois et de réduire la pauvreté, compte étant tenu des conditions propres à chaque pays.
- 25.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a demandé qu'à l'avenir au moins un résumé du rapport soit communiqué aux membres du Conseil d'administration avant que le rapport ne soit publié. Son gouvernement a estimé que le rapport est exhaustif et équilibré. Soulignant l'importance du paragraphe 31 du document du Bureau, il a insisté sur le fait

que l'instabilité est synonyme d'insécurité, laquelle n'est pas productive. La meilleure politique de l'emploi est une bonne politique économique. De plus, il est nécessaire de disposer d'une bonne réglementation du travail même si les avis divergent sur ce point: certains estiment que réglementer favorise la création d'emplois, d'autres pensent le contraire. La vérité se trouve entre ces deux positions. Les réglementations devraient être considérées comme une garantie et non comme un piège. Elles sont nécessaires tant pour les employeurs que pour les travailleurs, raison pour laquelle l'Espagne a récemment choisi la méthode du dialogue social pour trouver le bon équilibre.

- 26.** M. Suzuki (membre employeur), se référant au commentaire du Vice-président travailleur, a indiqué que la déclaration du Japon sur la productivité a été adoptée par les partenaires sociaux en 1955. Elle comporte trois principes: premièrement, l'accroissement de la productivité devrait garantir l'emploi; deuxièmement, elle doit être améliorée au moyen d'une bonne administration du travail, de consultations loyales et de mesures d'anticipation, et, troisièmement, les gains de productivité devraient être répartis équitablement entre les travailleurs, les employeurs et les consommateurs. L'intervenant a souligné que la Déclaration a été conçue pour garantir l'autonomie des partenaires sociaux, sans intervention excessive du gouvernement. Elle a permis de tirer les enseignements suivants: le premier facteur de croissance de la productivité a été la qualité de la main-d'œuvre et l'employabilité des travailleurs. Tel est aussi le principal facteur de croissance de la productivité à l'avenir.
- 27.** La représentante du gouvernement de la Slovénie a souligné que, dans le monde moderne qui est caractérisé par la rapide évolution technologique, le niveau d'instruction des travailleurs doit s'accroître constamment. Ainsi, son pays s'est fixé pour objectif d'amener, d'ici à 2010, 85 pour cent des jeunes au niveau de l'enseignement secondaire. Il ressort de recherches effectuées en Slovénie que les travailleurs non qualifiés n'ont pas tiré parti de la récente croissance de l'emploi: au contraire, leurs possibilités d'emploi ont considérablement diminué. La corrélation entre emploi et productivité ne peut être positive que si l'on investit beaucoup dans le capital humain.
- 28.** Le président a demandé au Bureau de prendre en compte les observations qui ont été formulées à propos des procédures de la commission, ainsi que les suggestions relatives à la diffusion d'informations.
- 29.** Résumant les débats, la représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Stewart, directrice exécutive adjointe du Secteur de l'emploi) a assuré à la commission que toutes les vues exprimées seront prises en considération dans les activités futures menées dans ce domaine. La commission a manifesté son intérêt pour plusieurs questions, entre autres une approche multifactorielle de la productivité, le débat sur la flexibilité et la stabilité, l'utilité de politiques actives du marché du travail, le rôle des investissements dans les ressources humaines, les investissements à forte intensité de travail et la dimension internationale des questions qui ont été examinées.
- 30.** La commission a pris note du rapport.

## II. Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: le point de la situation (Deuxième question à l'ordre du jour)

31. Un représentant du Directeur général (M. Amjad, directeur de la planification des politiques, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau<sup>2</sup>. Il a indiqué que, lors de l'adoption en 2003 de l'Agenda global pour l'emploi, la commission a demandé au Bureau de fournir des informations sur les efforts entrepris par chaque pays pour assurer la mise en œuvre de l'agenda, y compris sur les obstacles rencontrés et les succès obtenus. Cette demande a été fermement réitérée à la session de novembre 2004 de la commission. Le Bureau a donc invité des mandants d'Argentine et du Ghana, deux pays où l'OIT a élaboré un programme par pays pour un travail décent, à faire part à la commission du résultat des efforts qu'ils ont accomplis pour donner à l'emploi décent une place encore accrue dans leur politique économique et sociale, thème qui est au cœur de l'agenda. Le document du Bureau analyse l'évolution récente de ces deux pays sur le plan économique et sur celui du marché du travail, et donne un bref aperçu du soutien présent et futur de l'OIT pour assurer le suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, qui s'est tenu en septembre 2004. Le document fait aussi brièvement référence à la Conférence internationale sur l'emploi dont le thème était «Des emplois pour l'avenir de l'Iraq», organisée conjointement par le gouvernement de l'Iraq et par le Groupe des Nations Unies pour le développement – Iraq, à laquelle l'OIT a participé en tant qu'organisme responsable sur le plan technique.

### Présentation sur le Ghana

32. Le Président a souhaité la bienvenue à M. Joseph Kofi Adda, ministre de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi du Ghana, qui a fait un exposé sur les progrès réalisés par son gouvernement en vue de mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi. Le ministre a déclaré que, dans son exposé, il souhaite marquer la ferme adhésion de son gouvernement à l'agenda, mais il a aussi fourni des informations sur le contexte dans lequel il opère, à savoir l'insuffisance de ressources et de capacités. L'intervenant a cité un certain nombre d'obstacles auxquels se heurte son ministère, tels que la faiblesse des capacités institutionnelles, l'absence d'infrastructure, la modicité des ressources et la marginalisation passée du ministère, comme autant d'importants écueils auxquels son gouvernement doit faire face pour appliquer l'agenda. Cependant, le président a alloué au ministère des ressources substantielles et lui a conféré une capacité et un pouvoir accrus. L'orateur a mentionné avec satisfaction plusieurs interventions actuelles de l'OIT, y compris le programme pilote pour un travail décent, l'IPEC et le Programme sur les plantations de cacao et l'agriculture commerciale en Afrique de l'Ouest, mais il a estimé que la coordination entre elles doit être renforcée.
33. Les priorités du gouvernement ont été énoncées dans plusieurs documents d'orientation, y compris le discours du Président sur l'état de la nation, la présentation du budget, la politique financière et les parties I et II de la Stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana (GPRS). Ces documents d'orientation comportent des éléments concordants dont la mise en valeur des ressources humaines et la formation, la productivité, le travail décent, la création de revenus, l'emploi des jeunes, l'économie informelle et le développement des qualifications, ainsi que l'aide aux groupes vulnérables et exclus. Son ministère cherche à entreprendre une réforme globale en vue de renforcer sa capacité et de se hisser parmi les ministères qui luttent le plus efficacement contre la pauvreté. Le ministère a pour objectif d'adopter une approche sectorielle pour financer le développement des capacités,

<sup>2</sup> Document GB.292/ESP/2.

entreprendre des efforts intersectoriels en vue de créer des emplois décents et veiller à ce que l'emploi devienne un thème central de la GPRS. Parmi les initiatives prévues pour 2005 figurent une enquête nationale sur l'emploi, la modernisation du système d'information sur le marché du travail, l'adoption d'une politique nationale de mise en valeur des ressources humaines et de l'emploi, un sommet présidentiel sur l'emploi, la révision de la législation et l'adoption de nouvelles lois, l'achèvement d'une étude sur le minimum vital et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. L'orateur a souligné qu'une solution intégrée s'impose car des efforts fragmentaires sont inopérants. Il a exprimé l'espoir que l'OIT continuera de jouer un rôle prépondérant dans l'avenir en accordant une assistance technique dans plusieurs domaines.

- 34.** M<sup>me</sup> Esther Ofei-Aboagye (directrice de l'Institut des études sur l'administration locale (ILGS) du Ghana) a exposé la façon dont les cibles de politique nationale sont mises en œuvre au niveau local. Elle a commencé par indiquer que le GPRS propose une réduction de la pauvreté par une décentralisation des structures. Le développement économique et social au niveau local a donc été confié aux autorités locales, ce qui cadre bien avec les principes de l'Agenda global pour l'emploi. Jusqu'à une date récente, les autorités locales ne tenaient pas compte de l'importance de l'économie informelle et n'étaient pas à même de faire face aux problèmes liés à la protection sociale, à la santé et la sécurité, et au travail des enfants, qui se posent dans cette économie. L'oratrice a indiqué comment le Programme pilote pour un travail décent au Ghana (GDWPP) œuvre à la création d'emplois productifs en s'appuyant sur des sous-commissions régionales. A l'heure actuelle, ces sous-commissions sont opérationnelles dans deux régions. Elles ont été chargées d'apporter leur contribution aux plans et budgets axés sur la réduction de la pauvreté, objectif qui se rattache au dixième élément clé de l'agenda. Les sous-commissions créées sont composées de parties prenantes locales, y compris les partenaires tripartites. L'intervenante a indiqué que les processus de dialogue social et la promotion de l'esprit d'entreprise sont étroitement liés au cinquième élément clé de l'agenda. Elle a exposé en détail plusieurs réalisations de ces commissions, y compris l'amélioration de leur capacité d'analyse, la création de bases de données sur les petites entreprises et l'économie informelle et la façon dont elles ont réussi à sensibiliser l'opinion aux normes du travail, à la sécurité sociale, à la sécurité et la santé au travail ainsi qu'à l'intégration des petites entreprises locales. Pour multiplier ce type d'expériences réussies, l'ILGS s'est employé à mettre en commun les données d'expérience, à dispenser une formation à des groupes de personnes, à procéder à des analyses et des travaux de recherche, et à intégrer les bonnes pratiques dans le renforcement des capacités des collectivités locales.
- 35.** Le vice-président travailleur a présenté M. Pius Michael Quainoo, secrétaire général du Syndicat des travailleurs du bâtiment et des matériaux de construction du Ghana. M. Quainoo a déclaré qu'au Ghana les partenaires sociaux ont admis qu'il faut lutter d'urgence contre la pauvreté et ont défini cinq domaines dans lesquels des politiques doivent être élaborées: la création d'emplois, y compris par le biais des PME et en s'attaquant aux problèmes que pose l'économie informelle; la création de nouveaux débouchés et le développement de qualifications pour l'emploi; la maximisation des bienfaits pour l'emploi du développement de l'infrastructure; l'intégration des personnes handicapées; enfin, l'accroissement de la productivité et une distribution plus équitable au moyen d'une politique des salaires et des revenus. L'intervenant a souligné que le Congrès des syndicats du Ghana est préoccupé par plusieurs questions telles que le respect des normes fondamentales du travail dans l'économie formelle comme dans l'économie informelle, l'amélioration des systèmes d'information sur le marché du travail et la mise en œuvre de la nouvelle législation du travail qui ne traite pas l'économie informelle. Se référant à la technologie à fort coefficient de main-d'œuvre, il a fait état de ses aspects positifs puisque des contrats de sous-traitance sont ainsi fournis à des petites entreprises et que les compétences locales sont renforcées, mais aussi de ses aspects négatifs, tels que le non-respect des normes du travail, de la sécurité et de la santé et le peu de cas souvent fait

des questions d'égalité entre hommes et femmes. Les partenaires sociaux doivent renforcer leurs capacités, en particulier lorsqu'ils abordent le problème de l'économie informelle. L'orateur s'est félicité de l'appui de l'OIT qui s'est attachée notamment à aider les employeurs à réaliser une étude sur la productivité, et les travailleurs à entreprendre des études sur les salaires et les revenus. Les conclusions de ces études permettront de régler ces questions dans un cadre tripartite. Il a insisté sur le fait que les structures et le dialogue tripartites sont des mécanismes essentiels à la lutte contre la pauvreté et a constaté avec satisfaction que tous les partenaires souscrivent à l'emploi rehaussé d'une dimension sociale. Enfin, l'orateur a exprimé l'espoir que l'OIT, les donateurs et la communauté internationale continueront à aider le Ghana dans sa lutte contre la pauvreté.

- 36.** Le vice-président employeur a présenté M<sup>me</sup> Rose Karikari Anang, directrice exécutive de l'Association des employeurs du Ghana et membre employeur du Conseil d'administration. M<sup>me</sup> Anang a estimé que l'économie ghanéenne se caractérise par l'insuffisance de l'épargne privée, la dépendance à l'égard de quelques produits de base, les faibles niveaux d'éducation et de santé, la prédominance de l'économie informelle et la forte incidence de la pauvreté dans les campagnes. Le GPRS a notamment visé à créer un environnement commercial propice à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. L'intervenante a indiqué que, si le secteur privé est considéré comme le moteur de la croissance dans le GPRS, cette stratégie n'aborde pas le rôle de la productivité au niveau national et à celui des entreprises; quant aux politiques du marché du travail axées sur la création d'entreprises et la protection sociale, elle ne sont pas traitées dans le document. La promotion de l'emploi n'étant pas un élément central du GPRS, aucune politique ayant trait à l'emploi, à la productivité et aux marchés du travail n'y figure. Cependant, le GPRS est un document vivant qui a donné aux partenaires sociaux l'occasion d'apporter contributions et corrections. Le GDWPP a permis d'aider les partenaires sociaux à influencer sur l'action gouvernementale, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la productivité, du développement des entreprises et des marchés du travail.
- 37.** L'intervenante a déclaré que les milieux d'affaires souscrivent au principe selon lequel un emploi productif va de pair avec une productivité élevée, des revenus équitables et le respect des droits fondamentaux au travail, mais reste à savoir comment réaliser un équilibre satisfaisant entre la dimension quantitative et la dimension qualitative de l'emploi. L'agenda soutient que la productivité peut contribuer à accroître les niveaux de vie grâce à une répartition équitable des gains et à une croissance non inflationniste. L'Association des employeurs du Ghana partage cette opinion et a entrepris, avec l'aide de l'OIT, un projet sur la productivité dans le cadre du GDWPP. Selon les principes fondamentaux du projet, la création de richesses par le secteur privé accroît la productivité tout en renforçant la rentabilité et la compétitivité. La question de la productivité et des revenus est actuellement examinée par la Commission nationale tripartite. L'oratrice s'est félicitée du prochain Sommet présidentiel sur l'emploi et a exprimé l'espoir que l'OIT continuera à soutenir, en particulier par le biais du GDWPP, les efforts déployés par le Ghana en vue de créer des emplois et de réduire la pauvreté.
- 38.** Le Président a accueilli avec satisfaction les exposés très intéressants, ciblés et analytiques sur l'expérience du Ghana.
- 39.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a noté avec approbation les exposés sur les efforts entrepris au niveau national pour mettre en œuvre l'agenda. Il s'est aussi déclaré satisfait des initiatives de l'OIT dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois, particulièrement sur le continent africain. Il a encouragé de nouveau l'OIT à continuer d'aider les pays dans les efforts qu'ils accomplissent pour éliminer la pauvreté, particulièrement au Nigéria et au Ghana. Le Nigéria a également établi sa propre stratégie nationale d'autonomie et de développement économiques (NEEDS), qui vise la création d'emplois.

40. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a félicité l'OIT et le Ghana pour les progrès qu'ils ont réalisés en vue de mettre en œuvre les principes de l'Agenda global pour l'emploi et pour les travaux novateurs qui ont été effectués dans le cadre du GDWPP. Elle a estimé que des stratégies efficaces d'évaluation et de contrôle seront indispensables lorsqu'on fera encore le point de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de l'agenda.
41. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a remercié les orateurs du Ghana et a déclaré que la présentation d'expériences au niveau national est un exercice très utile. Relevant une certaine cohérence entre les opinions des mandants tripartites du Ghana, l'orateur s'est demandé comment ils y sont parvenus et si l'agenda a joué un rôle à cet égard. Il a demandé des précisions sur les méthodes et les stratégies utilisées pour évaluer l'aide de l'OIT, y compris le GDWPP, en vue d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées.
42. Pour ce qui est de la cohérence, le ministre a indiqué que le Ghana s'est engagé sur la voie du dialogue social, de la recherche d'un consensus et de la collaboration entre les trois partenaires sociaux. Le chômage a été reconnu comme étant le problème le plus grave au Ghana. L'approche axée sur les parties prenantes a permis de faire avancer le processus du dialogue social. Des systèmes intersectoriels de contrôle et d'évaluation sont en cours d'élaboration.
43. M<sup>me</sup> Ofei-Aboagye a ajouté que la cohérence résulte en grande partie du débat international sur les questions relatives à la pauvreté et à l'emploi qui a fait suite au Forum global sur l'emploi de 2001. Le programme pilote sur le travail décent du Ghana (GDWPP) a été mis en œuvre au niveau national et du district, et des sessions de réflexion des parties prenantes ainsi qu'un réexamen pratique ont eu lieu pour affiner les composantes du programme.
44. Le vice-président employeur a remercié les présentateurs du Ghana. Il a demandé des précisions sur le soutien apporté par l'OIT à ce pays, car on a eu l'impression que la participation de l'Organisation se limite à l'IPEC. Il a proposé que l'OIT apporte un soutien en coordonnant les efforts internationaux des donateurs et en les axant sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. S'agissant de l'adoption de textes de lois, il a demandé si les réformes législatives porteront sur la réduction des obstacles réglementaires à la création de petites entreprises au Ghana.
45. Se référant à la question de la cohérence, M<sup>me</sup> Karikari Anang a déclaré que, les salaires sont déterminés par des facteurs sans lien avec la productivité tels que les tarifs des services publics, les prix du carburant, etc. Etant donné qu'il n'y avait pas de cadre pour la productivité dans le pays en 2000, le groupe a étudié la question de la mesure de la productivité dans le processus de détermination des salaires. Ce processus est actuellement examiné par les partenaires sociaux du Ghana en vue de travailler sur la productivité et les revenus dans le cadre de la création d'emplois et de l'atténuation de la pauvreté, en particulier de la pauvreté rurale.
46. M. Quainoo a déclaré que la conférence économique nationale de 2000 a réuni les partenaires sociaux du Ghana, ce qui explique également la cohérence décrite dans les présentations.
47. Le vice-président travailleur a jugé les présentations importantes pour expliquer la nécessité de renforcer la capacité des mandants de l'OIT et de promouvoir le dialogue social. Il a insisté sur le fait qu'il faut trouver des moyens d'assurer une coopération interministérielle au Ghana pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. Il a demandé quels indicateurs ont été utilisés pour évaluer les programmes et ce que l'OIT

peut faire différemment pour renforcer son rôle dans la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi au Ghana.

48. En réponse à la question soulevée au sujet de la révision des textes législatifs, le ministre a déclaré que le ministère du Développement du secteur privé a été chargé de recenser les entraves à la création d'entreprises privées au Ghana. Une procédure centralisée a été mise en place pour faciliter la création d'entreprises et promouvoir l'esprit d'entreprise au Ghana. En ce qui concerne les autres interventions de l'OIT, l'intervenant a énuméré d'autres initiatives telles que le Programme de formation qualifiante et de promotion de l'emploi, le développement de l'information sur le travail, le réexamen de la stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana (GPRS), et l'élaboration d'une stratégie concernant l'économie informelle. L'OIT a également participé aux préparatifs au Sommet présidentiel pour l'emploi qui doit avoir lieu plus tard dans l'année, de même qu'à l'introduction de réformes dans la législation du travail du Ghana qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai.
49. M<sup>me</sup> Ofei-Aboagye, répondant à la question relative aux indicateurs du programme, a déclaré que la mise en œuvre du GDWPP comporte différents volets aux niveaux national, du district et des entreprises. Comme les expériences au niveau du district l'ont montré, il y a eu des changements marqués dans les attitudes à l'égard de l'économie informelle et dans la manière dont elle est perçue, et des directives portant sur le programme formulées à l'échelon national ont été adoptées. Un indicateur dans le programme est l'existence de crédits budgétaires pour l'économie informelle au niveau du district. Les autres indicateurs seront le nombre d'emplois créés au niveau du district, les niveaux des revenus, les questions relatives à la sécurité et à la santé, la négociation collective et les questions concernant la sécurité sociale. Les indicateurs sont fondés sur des mesures qualitatives et quantitatives. Un appui supplémentaire de l'OIT est nécessaire pour renforcer les capacités, car le programme doit être porté à un niveau supérieur et étendu à d'autres districts.
50. Le ministre a encouragé l'OIT à adopter un rôle central dans la création de ressources et le soutien au renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi au Ghana.
51. M. Quainoo a proposé que l'OIT facilite l'introduction des normes fondamentales du travail dans les contrats gouvernementaux du système des marchés publics du Ghana ainsi que le réexamen des capacités de l'Ecole supérieure du travail du Ghana. Il a proposé au gouvernement du Ghana de prévoir des crédits budgétaires pour l'éducation ouvrière.
52. M<sup>me</sup> Karikari Anang a proposé que l'OIT apporte un soutien dans le domaine du développement de la petite entreprise ainsi que dans celui de la mise en œuvre d'une stratégie pour l'emploi des jeunes.
53. Le représentant du gouvernement du Pakistan a félicité le ministre et les représentants des partenaires sociaux pour leurs présentations. Il s'est demandé comment l'économie du Ghana, principalement fondée sur l'exportation de denrées agricoles primaires soumises à des fluctuations de prix sur les marchés internationaux, a réussi à atteindre une croissance substantielle. Il a demandé des précisions sur les filets de sécurité sociale élaborés au Ghana pour parer à ces incertitudes du marché.
54. Le ministre a reconnu que l'économie est vulnérable si elle est fondée uniquement sur l'exportation de produits primaires. C'est pourquoi le Ghana s'efforce de diversifier sa production agricole en s'orientant en particulier vers des produits à valeur ajoutée; le Ghana élabore actuellement des stratégies pour atténuer l'impact des fluctuations des

marchés. Des stratégies de protection sociale sont également en cours d'élaboration, mais cela reste un domaine difficile et complexe.

55. Le président de la commission a remercié la délégation du Ghana pour sa présentation qui a enrichi le débat sur l'Agenda global pour l'emploi.

## Présentation sur l'Argentine

56. Le président a souhaité la bienvenue à M. Carlos Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale de l'Argentine, qui a fait une présentation sur la manière dont l'Argentine a géré la crise et la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.
57. M. Tomada a expliqué que le modèle de croissance économique incohérent suivi dans les années quatre-vingt-dix avait abouti à une profonde crise sociale, économique et politique en 2001 et 2002. Cette crise avait conduit à des taux de chômage dépassant 20 pour cent, à un développement de l'emploi précaire, des disparités sociales et de la pauvreté, et à de nombreuses faillites d'entreprises. Un nouveau modèle économique a été mis en place depuis, qui a conduit à des prix relatifs plus favorables pour les intrants nationaux, la production et la main-d'œuvre en général, et à une meilleure compétitivité au niveau international. L'augmentation des salaires et des pensions, ainsi que le programme «Jefes y Jefas de Hogares», ont contribué à stimuler la demande intérieure. L'emploi est devenu un élément central de toutes les mesures politiques.
58. C'est ainsi que l'Argentine a connu une croissance soutenue de son PIB depuis le quatrième trimestre de 2002, accompagnée d'un taux élevé de création d'emplois (14,7 pour cent entre le premier trimestre de 2003 et le quatrième trimestre de 2004) qui a entraîné une réduction significative du chômage et une augmentation de l'emploi déclaré et des salaires réels. Le nombre de faillites a diminué, et ce sont principalement les petites entreprises qui ont soutenu la croissance de l'emploi, notamment dans les secteurs manufacturier et du commerce. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a ainsi diminué de manière significative entre 2003 et 2004.
59. M. Enrique Deibe, secrétaire d'Etat à l'Emploi de l'Argentine, a décrit les différents programmes et politiques adoptés par son pays depuis la crise et leur lien avec l'Agenda global pour l'emploi. Le gouvernement a mis en œuvre un programme spécifique intitulé «Jefes y Jefas de Hogares» pour atténuer les conséquences sociales de la crise. Ce programme prévoit l'octroi d'un revenu minimum aux ménages les plus vulnérables. C'est ainsi que 1,8 million de personnes ont bénéficié de subventions mensuelles. Depuis juillet 2003, 345 000 bénéficiaires ont retrouvé un emploi dans l'économie formelle. Un nouveau plan gouvernemental intitulé «Más y Mejor Trabajo» vise à récupérer les emplois perdus dans les entreprises touchées par la crise qui ont un potentiel élevé de création d'emplois. L'emploi et la formation professionnelle ont été favorisés, et les services de l'emploi ont été renforcés et étendus. Des politiques d'augmentation des salaires spécifiques ont été élaborées dans le cadre d'un accord tripartite. Le salaire minimum, qui a augmenté de 49 pour cent entre octobre 2001 et décembre 2004, devrait donc reprendre son rôle fondamental dans l'économie. Le ministère s'efforce également de promouvoir la négociation collective et un recours efficace à l'inspection du travail.
60. D'autres mesures ont été adoptées pour augmenter les prestations familiales et les pensions et pour rembourser les sommes amputées par les coupures antérieures, et un accroissement durable des pensions minimales a été obtenu. Un système de retraite anticipée a été mis en place et le système des indemnités de chômage a été réformé et adapté aux réalités du marché du travail. La sécurité et la santé au travail ont été orientées vers la prévention, et

un nouveau cadre institutionnel devrait améliorer l'intégration des politiques macroéconomique, de production et de l'emploi.

- 61.** M. Deibe a expliqué que le programme national pour un travail décent, qui reflète les efforts déployés par l'Argentine pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, vise à parvenir à une meilleure intégration de la politique du travail, de la politique économique et de la politique sociale entre les ministères compétents et à une meilleure intégration des politiques au sein du ministère du Travail entre les différents programmes. Le programme national pour un travail décent comprend le quatrième point clé (élaborer une politique macroéconomique favorable à la croissance et à l'emploi nécessitant une intégration des politiques) et le septième (mener une politique du marché du travail active propice à l'emploi, au changement dans la sécurité, à l'équité et à l'élimination de la pauvreté) de l'Agenda global pour l'emploi. La structure institutionnelle des services publics de l'emploi a été décentralisée, le programme «Jefes y Jefas de Hogares» a été adopté, et une politique salariale rattachée à la négociation collective a été mise en place. Le huitième point clé (concevoir la protection sociale comme un facteur de productivité) a inspiré la réforme des régimes de pensions et de retraites, des prestations familiales et des indemnités de chômage.
- 62.** M. Tomada a remercié les partenaires sociaux et le Bureau pour l'excellente coopération qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme et de ces mesures. Le nouveau défi consiste maintenant à reconstruire le pays de manière globale, ce qui signifie qu'il faut parvenir à une croissance durable accompagnée de la création d'emplois, et en conséquence à une réduction de la pauvreté, à une croissance économique équitable et respectueuse des droits de l'homme et à des structures favorisant une participation tripartite. Des moyens doivent être trouvés pour améliorer la productivité tout en créant des emplois.
- 63.** Le vice-président employeur a présenté M. Daniel Funes de Rioja, Vice-président employeur du Conseil d'administration. Se référant aux paragraphes 5, 8, 9 et 10 du document du Bureau, M. Funes de Rioja a présenté les mesures mises en œuvre par le gouvernement de l'Argentine après 2001, dans le cadre desquelles les PME ont joué un rôle de premier plan et la politique en matière de recettes fiscales postérieure à 2001 a cherché à restaurer le pouvoir d'achat du salaire minimal. L'orateur a insisté sur l'extrême importance de la formation professionnelle et de la formation en cours d'emploi pour combattre la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des hautes technologies et a expliqué la nécessité d'assurer à la fois la flexibilité et la protection sociale. Enfin, il a mis en relief la nécessité de stimuler l'emploi des jeunes et expliqué pourquoi il est important que l'OIT continue à participer au processus de redressement du pays.
- 64.** Le vice-président travailleur a présenté un membre de son groupe venant d'Argentine, M. Rodolfo Daer. M. Daer a déclaré qu'il importe de se souvenir qu'on ne peut pas considérer que les politiques économiques sont neutres, et que les travailleurs argentins ont dû supporter tout le poids de la récession postérieure à 2001. Les conseils des institutions financières internationales ont été destructeurs pour l'économie argentine et le pays a dû tirer les leçons des erreurs des années quatre-vingt-dix. L'orateur a énuméré quelques signes de redressement: les niveaux élevés de consommation, la croissance de l'emploi et l'augmentation des réserves qui atteignent maintenant 20 millions de dollars E.-U. L'échec des politiques d'avant 2001 a frayé la voie à une nouvelle approche qui a rendu possible la reprise actuelle. Il importe de tenir compte des préoccupations tant sur le plan international que sur le plan intérieur dans ce revirement de tendance. L'orateur a conclu son intervention en exprimant la nécessité d'avoir des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes avec l'aide de l'OIT, pour continuer le redressement de l'économie argentine.

65. Le vice-président travailleur s'est déclaré impressionné par la coopération entre les différents ministères aux plus hauts niveaux et a dit espérer que cette coopération sera renforcée. Il a constaté avec satisfaction que l'application des normes du travail joue un rôle important dans le redressement de l'Argentine. Il a souhaité obtenir plus d'informations sur l'aide de l'OIT dans ce processus et savoir comment l'Organisation peut aider plus efficacement les autres nations à redresser leur économie.
66. Le représentant du gouvernement de la France a salué le courage de l'approche adoptée par l'Argentine en appliquant des mesures contraires aux recommandations du FMI d'avant 2001. Il a observé qu'il serait utile à l'avenir que l'OIT puisse intervenir dans ce type de situation beaucoup plus en amont et qu'elle puisse être systématiquement consultée sur l'impact social des recommandations d'ajustement structurel émises par les institutions financières internationales.
67. Le ministre de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi du Ghana a demandé des précisions sur les méthodes utilisées pour la déclaration des travailleurs en Argentine, en constatant que le pays a réussi à transférer des travailleurs dans l'économie formelle. Il s'est déclaré intéressé par le système de contrôle et de déclaration qui lui paraît très moderne.
68. M. Tomada a expliqué que la réunion de différents ministères a été un moyen efficace de promouvoir une vision économique commune centrée sur l'emploi. Il a souligné son attachement à un emploi décent et productif et a insisté sur l'importance de travailler dans le cadre de la culture du pays pour trouver des solutions à la crise économique plutôt que d'imposer des recommandations de portée générale.
69. M. Deibe a expliqué que le système de contrôle de l'Argentine est constamment mis à jour par le gouvernement avec l'appui de systèmes utilisés par les employeurs et les travailleurs sur la base de déclarations volontaires.
70. Le président a remercié la délégation pour sa présentation complète qui a fourni des informations pratiques sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.

### **Suivi du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique**

71. Une représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Amadi-Njoku, directrice régionale pour l'Afrique) a donné un aperçu du suivi par l'OIT du Sommet extraordinaire de l'Union africaine aux niveaux mondial, continental, régional et national. Elle a souligné que la responsabilité globale de ce suivi incombe à l'Union africaine, l'OIT fournissant une assistance technique sur demande. La note d'orientation offre un cadre pour le soutien qu'apporte l'OIT à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine. Parmi les principes directeurs de ce soutien figurent la promotion de l'Agenda pour un travail décent, l'emploi comme stratégie pour sortir de la pauvreté, une mondialisation équitable, l'amélioration des bases de connaissances et l'élaboration et l'adaptation d'outils pour la mise en œuvre du plan d'action ainsi que l'établissement de partenariats avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations multilatérales. Les conditions requises pour une mise en application effective du soutien de l'OIT comportent l'élaboration de programmes par pays pour un travail décent qui soient cohérents avec le plan d'action, le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail, l'amélioration de la capacité du personnel du BIT et des mandants de l'OIT et l'amélioration de la mobilisation des ressources. Cinq niveaux d'intervention sont prévus: au niveau mondial, l'intention est de faire du travail décent un

objectif mondial dans le contexte de la mondialisation; au niveau continental l'objectif est de renforcer les partenariats avec la Commission de l'Union africaine, la Commission du travail et des affaires sociales et le NEPAD afin de garantir une mise en œuvre efficace du plan d'action; au niveau régional l'objectif est de promouvoir les dimensions sociale et économique de l'intégration. Au niveau national, l'oratrice a fait observer que plusieurs pays ont établi des commissions nationales de suivi et qu'un certain nombre d'entre eux élaborent des programmes par pays pour un travail décent conformes aux DSRP. Le document thématique rédigé en préparation du Sommet propose une stratégie pour les activités entreprises par l'OIT au sein des équipes de pays des Nations Unies et avec les gouvernements. Au niveau local, l'objectif est de lier localisation et mondialisation. Si les décisions sont prises aux niveaux national et mondial, c'est au niveau local que la pauvreté et l'injustice sociale se font ressentir. L'OIT a l'intention d'aider les partenaires à mettre en œuvre l'Agenda pour un travail décent au niveau local en s'attachant tout particulièrement à aider les groupes vulnérables tels que les femmes, les pauvres des zones rurales et les jeunes et elle envisage de publier deux fois par an les meilleures pratiques au niveau local. En conclusion, l'oratrice a déclaré que, pour progresser, il faut notamment modifier l'ordre de priorité des activités de l'OIT en Afrique et l'affectation de ses ressources pour soutenir le suivi du Sommet. Ce processus est déjà engagé.

- 72.** Le vice-président employeur a noté que lors des sessions précédentes de la commission, le Bureau a été encouragé à lier les programmes par pays pour un travail décent et les DSRP au niveau national. Il espère que des rapports sur la portée de cet engagement et le rôle de l'OIT dans ce contexte pourront être présentés aux futures sessions de la commission.
- 73.** Le vice-président travailleur a trouvé la présentation complète mais générale et, selon lui, le suivi nécessite une prise de conscience de l'urgence des mesures à prendre, davantage de ressources et la fixation d'un calendrier. Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine est un événement important pour les activités futures de l'OIT et, si des activités concrètes ne sont pas mises en œuvre, cela non seulement sera une perte pour la région mais portera aussi atteinte à la crédibilité de l'OIT.
- 74.** Au nom du groupe de l'Afrique, le représentant du gouvernement du Soudan a remercié le Bureau du soutien technique qu'il apporte au suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine. Il a demandé que ce soutien soit maintenu et assorti de ressources financières.
- 75.** Le représentant du gouvernement du Cameroun a déclaré que son pays a poursuivi un agenda pour un travail décent s'appuyant sur un certain nombre de réformes. Au mois de décembre, un nouveau ministère a été créé et il a adopté un plan d'action; par ailleurs, un forum national tripartite sur l'emploi est programmé pour cette année. L'orateur s'est félicité de constater que les associations régionales jouent un rôle important dans le suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine et a mentionné en particulier l'Association des services d'emplois publics qui a organisé un atelier après le Sommet portant sur beaucoup d'éléments relatifs au travail décent. Il a suggéré que toutes les activités de suivi soient consignées dans un rapport largement diffusé.
- 76.** Dans sa réponse, M<sup>me</sup> Amadi-Njoku a noté que l'OIT a déployé beaucoup d'efforts pour exercer une influence sur les DSRP et qu'un certain nombre de pays intègrent d'ores et déjà le travail décent dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Elle a souligné que l'OIT n'offre qu'un soutien technique et que la responsabilité de la mise en œuvre incombe à l'Union africaine. Tout le travail de l'OIT dans la région fait l'objet d'un examen en vue d'une restructuration, d'une modification des priorités et d'une réaffectation des ressources destinées au soutien du suivi.
- 77.** La commission a pris note du rapport.

### III. Le VIH/SIDA et l'emploi (Cinquième question à l'ordre du jour)

78. Un représentant du Directeur général (M. Lisk, directeur du Programme du BIT concernant le VIH/SIDA et le monde du travail) a présenté le document du Bureau<sup>3</sup>. A partir des discussions précédentes sur l'impact du VIH/SIDA sur le marché du travail et des discussions sur l'Agenda pour un travail décent, ce document met en relief l'impact négatif du VIH/SIDA sur l'emploi à travers ses effets négatifs sur la productivité de la main-d'œuvre, l'efficacité et la compétitivité des entreprises, ainsi que sur les revenus des ménages. Reprenant les conclusions d'un nouveau rapport du BIT intitulé *Le VIH/SIDA et le monde du travail: estimations mondiales de son impact et mesures adoptées pour y faire face, 2004*, il a déclaré que de bonnes stratégies en matière d'emploi et une croissance de l'emploi peuvent aider à atténuer l'impact de l'épidémie et jouer ainsi un rôle essentiel dans les stratégies nationales de lutte contre le VIH/SIDA tout en facilitant la lutte contre la pauvreté. Les stratégies pour l'emploi devraient donc tenir compte de cette valeur ajoutée que représente le fait de s'attaquer aux répercussions spécifiques du VIH/SIDA. Parmi les problèmes à résoudre figurent: la discrimination, les pertes de capacités humaines et la satisfaction des besoins des groupes défavorisés, comme les femmes, les jeunes et les migrants. A cet égard, le programme de lutte contre le VIH/SIDA du BIT insiste maintenant davantage sur des interventions précises sur les lieux de travail du secteur public ou privé, a créé des points focaux pour le SIDA dans les bureaux de l'OIT du monde entier et exécute des projets de coopération technique dans 30 pays. Sous la direction du Directeur général, l'Organisation assumera pour une année la présidence du Comité des organisations coparrainantes d'ONUSIDA à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, ce qui permettra au Bureau de promouvoir les activités visant les lieux de travail.
79. Le vice-président travailleur a souligné la gravité et l'ampleur croissante de la menace que fait peser le VIH/SIDA, ainsi que le rôle clé que joue le lieu de travail en tant que plateforme de programmes globaux, en insistant sur le fait que, si l'OIT ne s'attaque pas à ce problème, toutes les autres activités paraîtront insignifiantes. Il pense que l'OIT devrait examiner l'impact social plus large de l'épidémie, en le reliant au travail d'ONUSIDA et de l'OMS. Il a demandé, étant donné le rôle central que jouent les syndicats, qu'un appui plus important leur soit fourni pour leurs actions concernant le VIH/SIDA, et a cité l'exemple du projet de lutte contre le VIH/SIDA du Syndicat sud-africain des travailleurs du textile, de l'habillement et de la chaussure, qui pourrait être reproduit ailleurs et dont l'efficacité pourrait être renforcée. Il a soulevé le problème de la perte de personnel qualifié des pays en développement, qui ne fait qu'aggraver, selon lui, les problèmes de ressources humaines que rencontre la lutte contre le SIDA. Evoquant l'excellent *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*, il a demandé que des travaux de recherche sur la nature et l'étendue de sa mise en œuvre soient réalisés, avec des exemples des résultats obtenus. Il a également demandé que le BIT élabore des directives sur les soins et le soutien à apporter dans le monde du travail, étant donné la rentabilité des traitements antirétroviraux. Il a apporté son appui sans réserve aux propositions faites au paragraphe 29 et a demandé qu'un document d'orientation du BIT donne des indications sur la manière de résoudre le problème de la perte d'emplois à long terme. Il a évoqué par ailleurs le problème particulier que pose la recherche d'un emploi aux personnes qui vivent avec le VIH/SIDA et a soumis pour examen la question de subventions publiques aux entreprises et aux coopératives pour encourager l'emploi des personnes séropositives. Il a terminé en disant que tous les mandants doivent redoubler d'efforts, et qu'il faut faire de toute urgence une analyse des activités touchant au VIH/SIDA dans toutes les unités du Bureau.

<sup>3</sup> Document GB.292/ESP/5.

- 80.** Le vice-président employeur a fait remarquer que l’Afrique n’est pas seule à connaître le problème du VIH/SIDA, mais que toutes les régions sont touchées. Il a dit reprendre à son compte les grandes lignes du document et être satisfait du soutien apporté par l’OIT aux activités sur le lieu de travail et de la participation des partenaires sociaux. Etant donné la gravité du problème et la nécessité d’étendre les activités visant le lieu de travail, il serait bon, selon lui, que le programme de lutte contre le VIH/SIDA du BIT devienne un programme focal en 2006-07.
- 81.** Le représentant du gouvernement d’El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Bureau pour le document, en soulignant l’ampleur prise par le problème du VIH/SIDA dans la région, et plus particulièrement dans les Caraïbes. Le GRULAC approuve les mesures prises par le BIT face aux problèmes que pose le VIH/SIDA dans les pays en développement, telles qu’elles ressortent du paragraphe 26, prenant note en particulier de la persistance de la discrimination et de la nécessité de souligner que les personnes séropositives peuvent continuer à travailler, et même qu’en continuant à travailler, elles contribuent à l’évolution de la société qui est ainsi moins portée à les montrer du doigt. Il s’est dit d’accord sur le fait que la croissance de l’emploi doit être au centre des stratégies nationales de lutte contre le VIH/SIDA. Il a approuvé par ailleurs la collaboration de l’OIT avec d’autres institutions, et a souligné combien il est important de diffuser le recueil de directives pratiques du BIT. Il a enfin attiré l’attention sur le fait que le document ne fait aucune référence aux conséquences de la maladie sur le travail des enfants et il a demandé au Bureau d’aborder cette question dans ses futures études sur la pandémie et son impact sur le monde du travail. Il a conclu que le document est une précieuse contribution à l’évaluation de l’impact du VIH/SIDA dans le monde.
- 82.** Le représentant du gouvernement du Japon, parlant au nom du GASPAC, a fait part de l’inquiétude de son groupe devant l’ampleur prise par le VIH dans la région Asie-Pacifique, et a encouragé le Bureau à donner une plus grande place à cette région dans ses activités futures.
- 83.** Le représentant du gouvernement du Soudan, parlant au nom du groupe de l’Afrique, a insisté sur l’impact très inquiétant de l’épidémie en Afrique, surtout par rapport aux compétences, à la productivité, aux coûts de main-d’œuvre et aux possibilités d’emploi. Il est probable que la croissance économique soit ralentie, et la région donne la priorité à une action concertée. Evoquant l’impact important de l’épidémie sur les femmes qui touche la société dans son ensemble, il a déclaré qu’il faut absolument des ressources plus importantes, surtout dans le secteur de la santé, et un soutien plus important aux personnes touchées.
- 84.** La représentante du gouvernement du Mexique a apporté son appui au paragraphe 29. Elle a évoqué les efforts déployés par le Mexique pour mieux sensibiliser la population, combattre la discrimination et amener les employeurs, les syndicats et la société dans son ensemble à supprimer les obstacles à l’emploi que rencontrent les personnes vivant avec le VIH/SIDA.
- 85.** La représentante du gouvernement de la Barbade a pris la parole au nom des Caraïbes anglophones. Parlant des dommages causés aux ressources humaines et de l’impact négatif de l’épidémie sur l’emploi, elle a repris à son compte les conclusions du document du Bureau, s’est félicitée du travail accompli par l’OIT, en particulier par le bureau sous-régional, et s’est dite satisfaite des projets OIT/USDOL en cours à la Barbade, au Belize, au Guyana, à la Trinité-et-Tobago et en Jamaïque. Elle a demandé que des efforts soient faits pour promouvoir la création d’emplois et la capacité d’agir des jeunes en leur proposant un perfectionnement et une formation comme moyens de lutte contre le VIH/SIDA parallèlement aux efforts de prévention.

- 86.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a donné des informations sur le plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA/MST de son gouvernement pour 2000-2005, qui adopte une approche multisectorielle et globale, ainsi que sur les modifications qui ont été apportées récemment à la législation nationale pour lutter contre la discrimination sur le lieu de travail. Il a rappelé combien il est difficile de retenir des agents de santé compétents. L'OIT est bien placée pour agir de manière efficace, et les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission constituent une bonne base pour les activités futures.
- 87.** Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est félicité de l'approche multisectorielle de la lutte contre l'épidémie. Il a demandé que d'autres travaux de recherche sur l'impact sectoriel soient faits, évoquant à ce propos des programmes spécifiques de lutte contre le VIH/SIDA en Inde qui visent des groupes particuliers, comme les travailleuses.
- 88.** Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que le programme de lutte contre le VIH/SIDA du BIT est l'un des meilleurs programmes du Bureau. Reprenant à son compte le paragraphe 26, il a indiqué que ce paragraphe est tout à fait conforme à l'approche de cette épidémie par la France. Il a demandé que l'OIT intensifie ses activités normatives, si importantes, de manière à tenir davantage compte du problème de discrimination lié au SIDA, que davantage d'informations soient données sur l'impact du recueil de directives pratiques du BIT, et que des partenariats public-privé soient mis en place pour lutter contre le VIH/SIDA.
- 89.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué qu'il aurait préféré avoir une explication plus claire de l'avantage qu'il y aurait à inclure l'attention accordée à porter au problème du VIH/SIDA dans les activités menées par l'OIT pour traiter les problèmes d'emploi, ainsi que des détails sur le rôle que joue l'OIT en tant que coparrain d'ONUSIDA, et des précisions sur sa collaboration avec les autres coparrains, notamment l'OMS.
- 90.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a pris note avec satisfaction de l'intérêt que le BIT continue de porter au problème du VIH/SIDA, et a repris à son compte l'objectif que s'est donné le Bureau, mentionné au paragraphe 26, de s'attaquer à l'impact de l'épidémie sur l'emploi. Il a évoqué les efforts que déploie le Nigéria dans ce domaine et s'est dit satisfait du soutien que l'Organisation continue d'apporter à ces efforts.
- 91.** Dans sa réponse, M. Lisk a remercié tous les membres de leurs précieuses observations. Répondant à l'appel lancé par le groupe des travailleurs en faveur d'une approche plus large, il a fait remarquer que le programme de lutte contre le VIH/SIDA du BIT fait partie du Secteur de la protection sociale, qui a une vision très large des questions sociales. Il a donné des précisions sur le partenariat de l'OIT en tant que coparrain d'ONUSIDA et sur la division des tâches et les relations entre coparrains, en évoquant la collaboration de l'OIT avec l'OMS pour l'initiative des «3 millions d'ici 2005», et avec l'UNICEF en ce qui concerne les enfants infectés par le VIH/SIDA. Grâce à la coordination d'ONUSIDA, on peut éviter les doubles emplois et chacun des coparrains reste ciblé sur son propre mandat. L'orateur s'est dit intéressé par les informations fournies au sujet du Syndicat sud-africain, des travailleurs du textile, de l'habillement et de la chaussure, qui devrait, selon lui, faire partie des exemples que le programme de lutte contre le VIH/SIDA du BIT s'efforce de promouvoir en diffusant les bonnes pratiques. S'agissant du problème de l'ampleur prise par l'épidémie dans les Caraïbes, il a fait remarquer que, vu les excellentes perspectives de financement par l'OPEP, les pays de la sous-région vont bientôt pouvoir bénéficier d'une aide plus importante de l'OIT. Après avoir signalé que le recueil de directives pratiques du BIT a été traduit dans une cinquantaine de langues, généralement par les mandants et sur demande, il a pris note des nombreuses demandes portant sur le suivi de son application, et a fait savoir que des travaux sur les méthodologies et les indicateurs de suivi ont déjà commencé. Il a rappelé que le programme de lutte contre le

VIH/SIDA du BIT est chargé d'intégrer les mesures prises face à l'épidémie dans toutes les activités de l'Organisation.

92. Le vice-président employeur a évoqué encore une fois les avantages qu'a l'OIT à se limiter au VIH/SIDA sur le lieu de travail et a déclaré qu'il serait bon de rechercher des partenariats précis avec des organisations de travailleurs, des organisations d'employeurs et des entreprises du secteur privé.
93. Le vice-président travailleur a résumé ce qu'il considère comme un large consensus au sein de la commission autour de l'urgence du problème du VIH/SIDA et de l'importance du programme de lutte contre le SIDA du BIT. Il a repris certaines des déclarations qui ont été faites, et notamment l'insistance sur la lutte contre la discrimination et sur les activités normatives, l'adoption de plans et stratégies globaux, et l'échange d'expériences positives. Il a insisté à nouveau sur la nécessité de mesurer le degré d'application du recueil de directives pratiques du BIT et de fournir des informations sur ce qu'apporte le programme, et, d'une manière générale, sur la nécessité d'évaluer toutes les activités de l'Organisation et de ses mandants portant sur le VIH/SIDA. Il a dit attendre avec impatience que ce point soit soumis à une session future de la commission.
94. M. Diop (directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) a remercié les membres pour toutes leurs observations, qui ont été dûment notées, et a conclu que, étant donné tout le travail autour du VIH/SIDA accompli par le BIT depuis le lancement du programme il y a à peine quelques années, le moment est peut-être venu de procéder à une étude d'ensemble.
95. Le président a résumé la discussion en appelant l'attention sur trois grands thèmes qui sont ressortis des débats, à savoir: les activités normatives, la nécessité d'adopter des approches globales et la complémentarité entre l'OIT, ses partenaires sociaux et le système des Nations Unies.
96. La commission a pris note du rapport.

#### **IV. Promouvoir le progrès technologique pour favoriser l'accroissement de la productivité, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie (Troisième question à l'ordre du jour)**

97. Un représentant du Directeur général (M. Campbell, directeur du Groupe des politiques internationales, Département de l'intégration des politiques) a présenté la question à l'ordre du jour<sup>4</sup>, qui est l'un des éléments fondamentaux de l'Agenda global pour l'emploi. Une grande partie de la discussion sur la technologie est centrée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu de leur influence envahissante sur l'ensemble de l'économie et de leur énorme impact sur le monde du travail. Les TIC pourraient être vues comme l'un des facteurs fondamentaux de la mondialisation étant donné par exemple leur rôle dans les flux de capitaux internationaux. Les changements technologiques ont également accéléré l'externalisation: la distance n'est plus guère un obstacle, ce qui a entraîné la création d'emplois dans certains pays en développement. Les ramifications technologiques ont rendu le résultat des changements de politiques moins prévisibles. On peut citer, à cet égard, le récent changement concernant le

<sup>4</sup> Document GB.292/ESP/3.

commerce de l'habillement et du textile: la technologie influera sur la manière dont cette industrie sera restructurée sur le plan mondial. Comme le souligne le Rapport sur l'emploi dans le monde, les TIC ont permis de commercialiser les services sur le plan international. L'élévation des niveaux d'instruction permet à tous les pays de bénéficier de l'économie du savoir. Reconnaissant son importance et afin d'en profiter pleinement, les pays en développement s'attachent à améliorer le niveau d'instruction de leur population. L'un des avantages de la technologie, pour les pays en développement, est que les travailleurs dotés des compétences appropriées peuvent désormais entrer en concurrence avec ceux des pays développés. Cependant, la diffusion de la technologie a été inégale. Au fur et à mesure que les changements technologiques se sont accélérés, la mise à niveau est devenue plus difficile, ce qui aboutit à une «fracture technologique» et éventuellement à une aggravation de l'inégalité des revenus.

- 98.** L'orateur a demandé à la commission d'indiquer au Bureau la direction qu'il doit suivre. Faut-il effectuer davantage de recherches sur l'externalisation, la structure des systèmes de production mondiaux, l'égalité entre hommes et femmes au travail ou les moyens de lutter contre l'inégalité par la technologie? Quelle serait la nature d'une participation à des forums internationaux pour promouvoir l'emploi et les aspects sociaux? Le Bureau pourrait fournir des conseils pour l'élaboration des politiques de réforme de l'éducation et de formation professionnelle, compte tenu du déséquilibre induit par la technologie, en matière de compétences, qui pourrait entraîner des inégalités du côté de l'offre. Du côté de la demande, le BIT pourrait examiner le rôle de l'investissement direct étranger dans le transfert de technologies. Il pourrait aussi proposer des stratégies visant à améliorer la productivité et l'absorption technologique des petites entreprises dans les pays en développement par le biais de coopératives ou de grappes d'entreprises et par un meilleur accès au marché mondial. Les mandants tripartites ont un rôle à jouer dans la diffusion des meilleures pratiques en matière de technologie. Enfin, les travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre sont importants pour ceux qui n'ont pas d'alternative; cependant, chaque pays doit veiller à la capacité d'absorption technologique du marché du travail.
- 99.** Le vice-président travailleur, citant Bill Gates et sa décision de faire des questions de santé la priorité de sa fondation, a soulevé un point important qui ne figure pas dans le document. Il a souligné que la technologie a un rôle vital à jouer, mais uniquement dans le contexte des infrastructures physiques et sociales, à savoir les transports, les télécommunications, l'éducation et les équipements de santé, dont l'importance a été mentionnée dans le texte original de l'élément fondamental n° 2 de l'Agenda global pour l'emploi. Il faut incorporer les critères de l'emploi dans l'investissement dans ces infrastructures. L'orateur a espéré que le Bureau jouera un rôle actif dans la définition des éléments d'un Plan Marshall pour les TIC afin d'atteindre certains des objectifs de l'Agenda global pour l'emploi dans le contexte du Sommet mondial sur la société de l'information, et que la commission pourra participer à la définition des moyens par lesquels des transferts de technologie aussi massifs pourraient remodeler le monde du travail, stimuler l'innovation et fournir aux pays en développement la possibilité d'offrir aux gens de nouveaux types de travail. L'orateur s'est dit encouragé par la déclaration que le Bureau a souligné l'importance de l'emploi dans le processus du Sommet mondial, et il a souhaité que tant les aspects qualitatifs du travail que ses aspects quantitatifs soient mis en lumière.
- 100.** Faisant référence à l'affirmation dans le document que la réduction des coûts de transactions due aux nouvelles technologies a permis l'apparition de chaînes de production dispersées sur le plan géographique, il a fait observer que la dimension sociale fait encore défaut; le travail a été divisé par-delà les frontières, mais non pas les relations professionnelles, et l'OIT doit intégrer cet élément dans la discussion sur les politiques. Outre l'insécurité ressentie par les travailleurs des pays développés à cause de

l'externalisation, il est important de se demander si les transferts vont de pair avec des conditions de travail équitables (liberté syndicale, droit de négociation collective, le processus permettant de fixer des salaires appropriés). Les pays doivent mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail pour faciliter le passage des travailleurs d'un emploi à l'autre.

- 101.** La liste des travaux de recherche et de sensibilisation mentionnée dans les paragraphes 23 à 30 est intéressante, et le Bureau devrait mettre au point une politique cohérente, pour que les changements technologiques induisent le développement et la création d'emplois. Il pourrait aussi étudier la manière d'augmenter les transferts de technologie par le biais de l'investissement direct étranger, comme cela s'est fait en Malaisie. La création d'emplois par le biais de l'investissement dans l'infrastructure est une autre question importante. L'orateur a estimé que beaucoup des thèmes de recherche mentionnés dans le document et au cours de la présentation orale sont pertinents, mais il a réaffirmé l'importance de l'emploi en ce qui concerne l'infrastructure, quand on traite de la question de la technologie.
- 102.** Le vice-président employeur s'est associé à l'idée que la technologie est la force motrice de l'économie future, mais non pas nécessairement dans les trois seuls domaines mentionnés dans le document. Il s'est dit gêné par l'utilisation du mot «externalisation», qu'il trouve péjoratif, et a insisté sur le fait que «approvisionnement mondial» reflète mieux la réalité puisque tant les pays développés que les pays en développement en bénéficient en termes de création d'emplois. Si l'OIT veut encourager la diffusion de la technologie, elle doit tout d'abord soutenir l'élaboration de législations appropriées en matière d'investissements directs étrangers, qui ont été le principal véhicule des transferts de technologie transfrontières et, deuxièmement, protéger les droits de propriété intellectuelle, compte tenu du fait que la technologie appartient d'abord au secteur privé.
- 103.** L'orateur n'a pas appuyé l'idée de travaux futurs du Bureau en matière d'approvisionnement mondial ou concernant les systèmes de production mondiaux car ils seraient utilisés pour stigmatiser ces pratiques. Certes la technologie réduit le coût de la distance, mais uniquement lorsque la valeur des produits justifie le coût de l'expédition par voie aérienne. Il s'est réjoui de la participation du Bureau au Sommet mondial sur la société de l'information, mais il a demandé des informations sur sa position. Il a espéré que le Bureau n'a pas participé à la gouvernance sur Internet. Enfin, les références dans le document au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ne sont pas appropriées, car les conclusions de la commission n'ont pas été officiellement approuvées par le Conseil d'administration.
- 104.** Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, s'est associé à l'affirmation contenue dans le document selon laquelle les innovations technologiques sont une source de croissance et d'emploi à long terme. Il convient d'élaborer des politiques centrées sur l'éducation et la formation des travailleurs afin d'éviter une aggravation des inégalités de revenus. L'orateur a réaffirmé l'importance du dialogue social dans les innovations technologiques et les améliorations de productivité, et il a estimé que les conseils nationaux de productivité des pays asiatiques, auxquels participent les partenaires sociaux, pourraient constituer un instrument précieux pour les stratégies de l'emploi dans d'autres parties du monde.
- 105.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des PIEM, a reconnu la nécessité de renforcer les capacités des mandants en matière de développement de stratégies de diffusion et d'absorption des nouvelles technologies, à la fois au niveau national et sur le lieu de travail, comme cela est précisé au paragraphe 26. Il s'est également associé à l'accent mis sur les petites et moyennes entreprises au paragraphe 28, y compris les PME de l'économie informelle. Il s'est étonné de l'absence d'une

proposition concernant la dimension féminine de la fracture technologique, bien que la question ait été soulevée au paragraphe 8. Il a demandé des éclaircissements sur les objectifs fixés pour les travaux du Bureau au paragraphe 30. Concernant les travaux futurs du Bureau, il serait utile de fournir une analyse séparée pour trois catégories de pays, à savoir les pays pauvres, qui ne peuvent pas profiter de la diffusion des technologies, les pays émergents, qui deviennent de plus en plus compétitifs grâce à la nouvelle division internationale du travail, et les pays développés, qui sont en mesure de mettre au point des stratégies pour atténuer les pertes d'emploi résultant de l'externalisation, mais qui ont à affronter des difficiles problèmes d'anticipation et de gestion des changements structurels liés à la diffusion de nouvelles technologies dans le contexte de la mondialisation.

- 106.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a remercié le Bureau d'avoir présenté divers documents solides sur l'emploi. Le document concernant la technologie est aussi une contribution à la réflexion sur les questions liées à l'emploi et notamment à la manière de traduire l'analyse en action. Faisant référence à la sous-traitance, notamment dans les pays les moins avancés, il s'est demandé si le Bureau a examiné des conditions de travail qui prévalent dans les pays où la sous-traitance a lieu. Tout en reconnaissant pleinement les bénéfices que les pays les moins avancés pourraient en retirer, il a estimé qu'il est très important d'étudier avec soin le risque d'abaissement des normes sociales. Il a également rappelé les responsabilités des syndicats, des organisations d'employeurs et des gouvernements en matière de diffusion des technologies. Il a souligné l'importance d'analyser les raisons véritables des limitations imposées au commerce et au transfert de technologies, notamment la nécessité de regarder au-delà des raisons de sécurité. Il est essentiel que le Bureau comprenne pleinement toutes ces raisons, afin de trouver des solutions.
- 107.** M. Campbell a remercié tous les intervenants de la contribution qu'ils ont apportée au débat et dit combien le Bureau souhaite obtenir des orientations de la commission sur ces questions stratégiques. A l'instar des vice-présidents travailleur et employeur, il a estimé que, sur le plan stratégique, il faut améliorer les conditions de la diffusion de la technologie, et que le rôle de l'infrastructure sociale et physique à cet égard est essentiel. Par ailleurs, le rôle du dialogue social est essentiel dans la promotion de la technologie et exige davantage d'attention. Il faudrait notamment réfléchir à la manière dont le dialogue social pourrait être mis au service de la diffusion et de l'utilisation de la technologie et dans quels buts. Il a remercié le représentant des PIEM des orientations claires qu'il a données sur la manière de procéder avec l'approche à trois niveaux – selon le niveau de développement économique des pays – pour mieux comprendre le rôle et l'impact de la technologie. Enfin, il a assuré le représentant du gouvernement de l'Espagne que le Bureau prend dûment en compte l'impact de la technologie sur les conditions de travail et d'emploi.
- 108.** Le vice-président travailleur a globalement approuvé le résumé des débats. C'est un moyen équilibré et utile d'avancer. Cependant, la principale question demeure de savoir comment l'inscrire dans l'élément fondamental n° 2 de l'Agenda global pour l'emploi. Il serait essentiel d'étudier une diffusion efficace de technologies, et d'examiner la manière dont elle a été effectuée. L'investissement direct étranger devrait être orienté de telle sorte que la diffusion de la technologie soit efficace, et il faut trouver des moyens d'assurer son absorption par l'économie locale. Le principal défi à relever reste la question de l'impact que la technologie exerce respectivement sur les travailleurs et sur les entreprises.
- 109.** Le vice-président employeur a observé qu'à sa connaissance les conditions de travail offertes par les systèmes de production mondiaux sont souvent meilleures que celles qui sont offertes par les entreprises locales. Il a également estimé qu'il est nécessaire de mieux analyser la manière dont la technologie est diffusée. En outre, il a souligné qu'il n'est pas suffisant d'avoir accès à la technologie et il a cité à ce sujet l'exemple de la technique de

compression numérique qui a été inventée à Munich mais commercialisée en Californie. Il est tout aussi important de savoir comment l'utiliser. Il a fait observer que ce sont avant tout les grandes entreprises qui possèdent la technologie et qu'elles la transféreront aux pays en développement si ceux-ci offrent des conditions satisfaisantes en matière d'investissement et de protection des droits de propriété intellectuelle. L'OIT, si elle veut promouvoir les transferts de technologies, doit tenir compte de ces réalités. Enfin, faisant référence au paragraphe 8, il a proposé que le Bureau reste prudent dans son analyse de la dimension féminine de la fracture numérique.

110. La commission a pris note du document du Bureau.

## V. Microfinance et travail décent (Quatrième question à l'ordre du jour)

111. Un représentant du Directeur général (M. Balkenhol, chef du programme finance et solidarité) a présenté ce point de l'ordre du jour<sup>5</sup>. Il a mis en avant l'impact de la microfinance sur l'emploi, qu'il soit salarié ou indépendant, sur la stabilisation des revenus, sur la possibilité pour chacun d'être maître de son destin et sur la promotion de l'esprit d'entreprise parmi les pauvres, et a souligné son importance pour pallier les carences du marché lorsqu'il s'agit de petites transactions. Il faut aussi s'attaquer à des questions telles que le surendettement, les droits de propriété ou le problème des cautions dans l'économie informelle. L'orateur a appelé l'attention sur les avantages comparatifs de l'OIT dans le domaine de la microfinance, qu'il s'agisse de la création d'emplois décents, de la réduction de la vulnérabilité, d'activités répondant aux besoins des mandants, qui complètent et renforcent les efforts des partenaires sociaux. Il a demandé à la commission d'indiquer la direction que le Bureau doit suivre dans ce domaine.

112. Le vice-président travailleur a approuvé les propositions énoncées dans les paragraphes 22 et 23, ainsi que le point appelant une décision qui figure au paragraphe 24. Il s'est félicité de l'accent qui est mis dans le document sur la microfinance dans le contexte du travail décent. Le document décrit clairement les compétences et les avantages comparatifs de l'OIT, que les travailleurs appuient sans réserve. L'orateur a donné plusieurs exemples d'activités concrètes du Bureau que les travailleurs ont mis en avant à la session de novembre 2002: la négociation collective concernant l'accès à la microfinance et les retenues salariales, le rôle important de la microfinance et du crédit solidaire dans les systèmes de garantie, par exemple les fonds de garantie des salaires, les mécanismes visant à protéger les travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur. Le groupe des travailleurs insiste sur l'importance des envois de fonds des travailleurs immigrés: il faut traiter la question des coûts de transaction, qui sont parfois exorbitants, par des solutions qui soient profitables aux travailleurs immigrés. C'est un point d'autant plus important que ces envois de fonds sont nettement supérieurs au montant de l'APD. Comme certains syndicats l'ont montré aux États-Unis, il y a lieu d'informer plus systématiquement les travailleurs immigrés des choix qui leur sont offerts pour les transferts d'argent. Le Bureau devrait aider les syndicats à cet égard.

113. Le vice-président travailleur a établi une distinction entre les aspects positifs et les aspects négatifs de la microfinance, ces aspects négatifs se manifestant par des taux usuraires et par une exploitation des emprunteurs. Il a approuvé l'opinion exprimée par le Bureau au paragraphe 2, au sujet de la différence fondamentale entre la microfinance et la finance traditionnelle, à savoir le remplacement de la garantie par la confiance et les mécanismes collectifs qui permettent aux travailleurs pauvres d'accéder aux services financiers. Il a

<sup>5</sup> Document GB.292/ESP/4.

demandé au BIT de donner aux décideurs des avis et des orientations qui visent à promouvoir les aspects positifs de la microfinance, qui renforceront l'autonomie des intéressés, et aussi à favoriser la réduction des coûts de transaction. Les gouvernements ont un rôle important à jouer: ils doivent concevoir un cadre réglementaire approprié qui protège les petits épargnants et ils doivent faciliter et garantir l'accès de tous aux services financiers, comme c'est le cas en Pologne et au Mexique. Ainsi que l'indiquent les précédents documents sur le même sujet, le crédit solidaire a aussi un rôle à jouer à l'appui des grappes de petites entreprises et des mécanismes de type coopératif. Pour finir, l'orateur a demandé que la politique envisagée par l'OIT tienne compte aussi de la nécessité de renforcer l'autonomie et la capacité des syndicats.

- 114.** Le vice-président employeur a déclaré appuyer les activités du Bureau dans le domaine de la microfinance. Il y a bien des sujets sur lesquels le Bureau peut collaborer avec les organisations d'employeurs, comme il est indiqué aux paragraphes 22 et 23 du document. Le Bureau pourrait apporter une contribution particulièrement utile dans le domaine de la gouvernance, l'objectif étant d'assurer que les programmes de microfinance sont établis sur des bases solides et fonctionnent d'une manière transparente. S'il existait des structures appropriées, le financement des programmes de microfinance serait assuré par des donateurs nationaux ou internationaux. Les envois d'argent des travailleurs immigrés pourraient jouer un rôle important dans le financement des programmes de microcrédit. Des fonds devraient être établis dans les pays d'où provient l'argent. Il est essentiel que l'OIT établisse des partenariats, non seulement avec les organisations d'employeurs mais aussi avec les institutions financières internationales et les banques commerciales, qui jouent un rôle important dans le transfert à bas prix de l'argent envoyé par les immigrés. Enfin, l'orateur s'est félicité de l'attention que le Bureau porte à cette très importante question et a espéré que des propositions spécifiques seront présentées à la commission à sa session de novembre 2005.
- 115.** Le représentant du gouvernement du Soudan, parlant au nom du groupe de l'Afrique, a insisté sur l'importance des politiques de création d'emplois dans la lutte contre la pauvreté. Cela suppose des projets durables, en partenariat avec les ONG et les institutions de financement. La microfinance pourrait aider les travailleurs pauvres à préserver leurs emplois et leurs revenus grâce à des réseaux d'institutions financières qui prêteraient de l'argent à des taux d'intérêts appropriés. Les gouvernements pourraient eux aussi créer des fonds spéciaux d'investissement. Outre son utilité dans la lutte contre la pauvreté, la microfinance contribue à assurer la sécurité et la stabilité, protège l'environnement et renforce l'autonomie des femmes. Il faut accroître les capacités des mandants pour faire mieux connaître les instruments de financement que peuvent utiliser les micro-entreprises. En conclusion, l'orateur a appuyé le point appelant une décision.
- 116.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné que la microfinance est essentielle pour faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale et que c'est aussi un moyen important d'atteindre les objectifs stratégiques de l'OIT et les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, elle permet de démocratiser l'activité économique et crée les conditions nécessaires à l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle. Il a regretté que, dans certains cas, les buts de la microfinance soient détournés; il importe donc de connaître ces risques et de prendre des mesures réglementaires adéquates pour les éviter. Il s'est félicité de la coopération de l'OIT avec d'autres organisations internationales et il a appelé l'attention sur la Campagne du Sommet du microcrédit ainsi que sur le Sommet régional du microcrédit pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui aura lieu en avril 2005 à Santiago du Chili. Vu les avantages comparatifs de l'OIT, il faut accélérer la formulation d'une politique de microfinance afin d'assurer que les pays en développement bénéficient de son potentiel et de ses implications sociales. Le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes appuie le point appelant une décision.

- 117.** Le représentant du gouvernement du Japon, parlant au nom du groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, a indiqué que la microfinance est un outil très utile dans le cadre du travail décent et de la création d'emplois. Il a mentionné la Conférence des ministres du Travail de décembre 2003 et le Sommet du G8 de juin 2004: à ces occasions, il a été confirmé que la microfinance est utile pour passer du chômage à l'emploi indépendant, ainsi que pour intégrer l'économie informelle dans l'économie formelle. Plusieurs programmes de coopération technique en cours dans la région sont de bons exemples qui montrent qu'il faut continuer à faire une grande place à la microfinance dans les programmes de coopération technique. L'orateur a déclaré que son groupe appuie les orientations proposées par le Bureau dans les paragraphes 22 et 23, ainsi que le point appelant une décision, compte devant être dûment tenu des restrictions pesant sur les moyens humains et financiers lors de l'élaboration du programme de travail. Pour finir, l'orateur a plaidé en faveur de la mise en place d'un système efficace de suivi.
- 118.** Parlant spécifiquement au nom du gouvernement du Japon, l'orateur a souligné que la formation et la microfinance sont complémentaires. Il a mentionné le programme de promotion de l'emploi qui est financé par son pays en Chine: ce programme aide les chômeurs à monter leur entreprise grâce à des activités de formation, de microfinance et de suivi. Les faits démontrent que la formation crée plus d'emplois si elle est complétée par la microfinance. Le BIT devrait continuer à mettre en œuvre ce genre de programme, car il contribue à la réalisation de l'Agenda du travail décent.
- 119.** Le représentant du gouvernement de la France, parlant au nom des PIEM, a pris note avec satisfaction du document du Bureau qui résume clairement la contribution de l'OIT à la microfinance. L'Année internationale du microcrédit est une bonne occasion de faire le point. L'orateur s'est félicité des activités entreprises par le Bureau dans ce domaine, telles qu'elles sont décrites succinctement dans le document qui précise leurs liens avec les objectifs stratégiques, insiste sur l'avantage comparatif de l'OIT et présente clairement les orientations futures. C'est exactement le type de document dont la commission avait demandé la présentation par le passé. L'orateur s'est également félicité des efforts qui ont été faits pour établir des partenariats avec d'autres organisations internationales, tel que cela est indiqué au paragraphe 9. Il a pris note de l'examen qui a été mené à bien en février 2003 par le CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres) et s'est déclaré favorable à ce genre d'évaluation. Les PIEM souscrivent à l'analyse des avantages comparatifs de l'OIT qui est faite dans le document, tout en insistant sur l'appui qu'il faudrait apporter aux mandants au niveau local et sur l'importance de la microfinance dans la transformation de l'économie informelle. Il a cité des exemples de l'utilisation, en France et en Allemagne, de la microfinance comme un instrument des politiques actives du marché du travail, à l'appui des programmes de promotion du travail indépendant. Pour finir, l'orateur a approuvé les paragraphes 22 à 24 et a demandé au Bureau de prendre en considération les conclusions de l'examen effectué par le CGAP en ce qui concerne une vision partagée des services financiers accessibles aux pauvres et le renforcement au BIT du point focal pour la microfinance. Un atout important du Bureau est sa capacité à constituer et à animer des réseaux sociaux.
- 120.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré appuyer la politique de l'OIT et les priorités opérationnelles qui visent à favoriser l'accès des pauvres aux services financiers plutôt qu'à promouvoir des opérations financières. Il a insisté sur le rôle important de la microfinance dans la réduction de la pauvreté par l'organisation des pauvres, le renforcement des institutions démocratiques au niveau local et la promotion du plein emploi, et il a noté que le nombre d'institutions de microfinancement augmente un peu partout dans le monde, ce qui inclut les banques commerciales qui ont diversifié leurs activités de microfinancement. Il faut mettre en place un environnement favorable à la création d'emplois de qualité. Les avantages sociaux de la microfinance dépendent des ressources disponibles et ne devraient pas être subordonnés à des conditions préalables. Il

est donc difficile d'appuyer l'idée de transformer le concept de travail décent en un instrument de crédit, ainsi qu'il est indiqué dans le document du Bureau. Pour finir, l'orateur a reconnu que l'OIT est bien placée pour influencer sur les institutions de financement social, pour concevoir des services financiers et pour aider les différents pays dans leur lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage.

- 121.** La représentante du gouvernement du Kenya s'est félicitée des recommandations qui figurent dans le document du Bureau. Elle a souligné que les petites entreprises et micro-entreprises occupent beaucoup de travailleurs. Les chômeurs ont besoin d'argent pour créer une entreprise puis pour financer son essor. La microfinance est un instrument capital pour promouvoir les objectifs stratégiques de l'OIT. Elle peut aussi réduire la vulnérabilité et aider les pauvres à s'organiser et à créer un capital social. Au Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, la microfinance a été considérée comme une stratégie essentielle. Elle peut améliorer le sort des pauvres qui, souvent, n'ont aucun accès au crédit et, vu l'avantage comparatif de l'OIT, elle peut contribuer à l'expansion des marchés financiers et offrir des possibilités d'emploi indépendant aux travailleurs licenciés par les entreprises. Le BIT pourrait aider tous les mandants en diffusant les bonnes pratiques et se faire l'avocat du crédit solidaire de telle sorte qu'il figure à l'ordre du jour de la communauté internationale. L'oratrice a rappelé que le Directeur général s'est engagé à renforcer l'efficacité de l'aide. Le projet SYNDICOOP, qui organise les travailleurs de l'économie informelle afin qu'ils puissent s'intégrer dans l'économie formelle, est un bon exemple à cet égard. L'oratrice s'est félicitée de l'appui que le Kenya a reçu du BIT pour l'établissement d'un fonds de garantie qui aide les handicapés à accéder au crédit. Pour finir, l'oratrice a déclaré que son gouvernement appuie les recommandations ainsi que le point appelant une décision qui figure au paragraphe 24.
- 122.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a lié la politique financière à la sécurité mondiale et l'évolution du revenu des pauvres aux performances des systèmes financiers. Il a souligné que la microfinance pourrait beaucoup contribuer à la réalisation de l'Agenda du travail décent. Les réunions et initiatives mentionnées au paragraphe 9 montrent aux mandants de l'OIT l'importance de la microfinance pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT, notamment pour la promotion des droits fondamentaux au travail. Gouvernements, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs ont un rôle à jouer par la création de fonds de microfinancement, le renforcement des capacités ou l'encouragement d'autres services financiers propres à réduire la vulnérabilité. L'orateur a insisté sur l'importance du rôle de l'Etat qui doit assurer un accès facile et équitable à la microfinance. Le Bureau peut aider les gouvernements dans ce domaine. Pour finir, l'orateur a mentionné le Fonds iranien d'aide à l'emploi qui fournit depuis longtemps déjà une aide financière aux chômeurs.
- 123.** La représentante du gouvernement de la Barbade, parlant au nom des pays anglophones des Caraïbes, a insisté sur l'importance de la microfinance pour la concrétisation du travail décent. Toutefois, d'autres facteurs doivent aussi être présents: formation, législation sur la sécurité et la santé, normes fondamentales du travail, législation sur le salaire minimum. L'oratrice a insisté sur l'importance de la microassurance, notamment en cas de crises telles que celles qui ont récemment été causées par des ouragans et inondations dans sa région. Elle a aussi suggéré d'envisager la microfinance en même temps que d'autres services de soutien aux chefs d'entreprise et parallèlement à la mise en œuvre des mécanismes juridiques et administratifs nécessaires pour faciliter l'accès à un travail décent. Enfin, elle a souligné que le BIT doit s'attacher à faire connaître les expériences qui ont donné de bons résultats et à renforcer la capacité des gouvernements.
- 124.** M. Anand (membre employeur) a évoqué sa propre expérience en citant le Programme de financement social en Inde. Il a demandé que les activités visant à intégrer l'économie informelle dans l'économie formelle se poursuivent. Compte tenu de l'importance de

l'appui aux micro-entreprises, il a dit espérer une augmentation des crédits budgétaires alloués au Secteur de l'emploi et une expansion des activités dans le domaine du crédit solidaire.

- 125.** Dans sa réponse, M. Balkenhol a assuré la commission que le Bureau continuera à promouvoir les aspects positifs de la microfinance et une bonne utilisation de cet instrument. Le projet de déclaration de l'OIT sur ce sujet inclura des mesures visant à combattre l'usure. Elle insistera aussi sur toute la gamme des instruments de microfinancement: épargne, crédit, assurance, transferts, etc.
- 126.** Le vice-président travailleur s'est associé à la préoccupation exprimée par le GRULAC au sujet des abus qui ont lieu dans le secteur du textile et de la chaussure. Il a répété qu'il faut réduire les coûts de transaction pour les envois de fonds des travailleurs immigrés et modifier le système bancaire commercial de telle manière que tout le monde puisse avoir accès aux banques. Il a cité l'exemple de l'Afrique du Sud où les syndicats ont conclu un accord avec le secteur financier pour la reconfiguration des produits et la réduction du coût des services.
- 127.** *La Commission de l'emploi et de la politique sociale, après avoir examiné l'approche et les priorités opérationnelles suggérées dans le document, recommande, en vue de la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires pour soutenir la contribution de la microfinance à l'Agenda pour le travail décent, que le Conseil d'administration demande au bureau de la commission de rédiger une brève déclaration sur la politique de l'OIT, qui sera soumise au Conseil d'administration en novembre 2005.*

Genève, le 22 mars 2005.

(Signé) L'Ambassadeur Masood Khan,  
Président de la commission.

*Point appelant une décision:* paragraphe 127.